

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/006/2007 – ÉFAI

1<sup>er</sup> février 2007

Action complémentaire sur l'AU 299/06 (MDE 23/003/2006 du 9 novembre 2006) et suivantes (MDE 23/005/2006 du 23 novembre 2006 ; MDE 23/003/2007 du 26 janvier 2007)

## Craintes d'exécutions imminentes / Conditions carcérales / Préoccupations pour la santé

ARABIE SAOUDITE

Hadi Saeed Al Muteef (h), ressortissant saoudien, 31 ans  
Suliamon Olyfemi (h), ressortissant nigérian, environ 28 ans  
Siti Zainab Binti Duhri Rupa (f), ressortissante indonésienne  
Ahmed al Bahrani (h), ressortissant saoudien  
ainsi qu'un nombre indéterminé d'autres personnes condamnées à mort

L'état de santé de Hadi Saeed Al Muteef s'est amélioré. Il est sorti de l'hôpital du Roi Khaled, à Najran, dans le sud-ouest de l'Arabie saoudite. Il a été renvoyé en prison, mais il y a tout lieu de penser qu'il n'est plus détenu à l'isolement.

Amnesty International a reçu des nouvelles encourageantes de la part de la Commission saoudienne des droits humains au sujet du cas de cet homme. En réponse à un appel envoyé par un membre du Réseau Actions urgentes, le président de cet organisme a déclaré, dans une lettre datée du 13 janvier 2007, que la peine capitale prononcée contre Hadi Saeed Al Muteef avait été commuée en peine privative de liberté, ajoutant que son dossier était actuellement examiné en vue de soustraire totalement cet homme à l'exécution de sa peine. La lettre ne précisait pas quand cette commutation avait été décidée ni la durée de la peine d'emprisonnement substituée à sa peine capitale. Amnesty International considère Hadi Saeed Al Muteef comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, et demande sa libération sans condition et dans les meilleurs délais.

Le président de la Commission a également indiqué dans sa lettre que les cas du Nigérian Suliamon Olyfemi et de l'Indonésienne Siti Zainab Binti Duhri Rupa, qui risquaient une exécution imminente, avaient été soumis aux autorités saoudiennes compétentes. Il n'a fait aucunement référence au cas du Saoudien Ahmed al Bahrani, qui est toujours menacé d'une exécution imminente.

Arrêté en 1994, Hadi Saeed Al Muteef a été condamné à mort en 1997 sur la base d'accusations vagues liées à des remarques qui ont été considérées comme étant contraires à la charia (loi islamique). Suliamon Olyfemi, quant à lui, aurait été condamné à la peine capitale à la suite du meurtre d'un policier tué à Djedda en 2002. Siti Zainab Binti Duhri Rupa a été arrêtée dans le cadre d'une affaire de meurtre en septembre 1999. D'après certaines informations, elle souffre de troubles mentaux et aurait « avoué » le crime lorsqu'elle a été interrogée par la police. Condamné à la peine capitale pour meurtre, Ahmad al Bahrani aurait obtenu le pardon des proches de la victime en échange du paiement de la *diyya* (compensation financière). Il n'a cependant pas été en mesure de s'acquitter du premier versement, selon certaines sources, et risquerait donc d'être exécuté très prochainement.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- saluez les nouvelles encourageantes annoncées par la lettre du président de la Commission saoudienne des droits humains ;
- efforcez-vous d'obtenir des précisions quant à la date de commutation de la peine capitale prononcée contre Hadi Saeed Al Muteef ainsi que la durée de sa peine d'emprisonnement ;
- demandez la libération immédiate et inconditionnelle de cet homme, qui a été condamné pour des raisons d'opinion ;

- cherchez à obtenir la garantie qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- dites que vous vous réjouissez de ce que les cas de Suliamon Olyfemi et Siti Zainab Binti Duhri Rupa ont été soumis aux autorités compétentes et demandez des précisions quant aux mesures adoptées en vue de permettre à ces deux personnes d'exercer leurs droits de bénéficier d'un réexamen judiciaire et de formuler un recours en grâce ;
- exhortez les autorités saoudiennes à faire bénéficier d'urgence tous les condamnés à mort du pays d'une commutation de peine, notamment Suliamon Olyfemi, Siti Zainab Binti Duhri Rupa et Ahmad al Bahrani, en vue de l'abolition de la peine capitale ;
- demandez instamment que les normes internationales d'équité des procès soient respectées.

#### **APPELS À :**

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints), le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :

King Abdallah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty The King  
Royal Court  
Riyadh  
Arabie saoudite

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
P.O. Box 2933  
Airport Road  
Riyadh 11134  
Arabie saoudite

**Fax : + 966 1 403 1185 / 403 3614**

**Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)**

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Nasseriya Street  
Riyadh 11124  
Arabie saoudite

**Fax : + 966 1 403 0645**

**Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)**

**COPIES** aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 15 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*